

“Tous les ministres de l’Eglise doivent avoir présent à la mémoire que l’argent que l’on obtient par des moyens iniques ne rapporte aucun profit ni à l’Eglise ni à eux-mêmes ; mais qu’au contraire, il attire la colère et la vengeance de Dieu”.

La coutume de la danse menaçait de se répandre en Angleterre, comme elle se répand aujourd’hui partout aux Etats-Unis. Rome en fut alarmée et le 4 mars 1895, le cardinal Lodockowski, préfet de la Congrégation de la propagande, fut chargé d’écrire à tous les évêques anglais et de leur dire que, bien que ces danses fussent données pour une fin de charité, elles devaient cependant être interdites, regardées comme un abus des plus dangereux et contraire à l’enseignement de tous les conciles.

Nous terminerons par une autorité que personne ne peut mettre de côté, puisque c’est celle de l’Esprit-Saint lui-même :

“Ne vous trouvez jamais avec une danseuse, dit-il, **gardez-vous de prêter l’oreille** à ses paroles dans la crainte que vous ne périissiez par la force de ses charmes.”

De tout ce qui précède n’avons-nous pas le droit et le devoir de conclure avec l’illustre évêque de Régina, qui fut pendant plusieurs années recteur de la pre-